

Chers parents, chers élèves,

Entrer à l'Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut, c'est découvrir un lieu d'apprentissage, de créativité et d'expression où chacun et chacune est invité(e) à développer sa sensibilité artistique et à évoluer à son propre rythme. C'est rejoindre une dynamique collective portée par l'envie de transmettre, d'explorer et de faire grandir les talents de toutes et tous.

Au sein de notre Académie, une équipe éducative dynamique et attentive, composée de 35 professeurs, du personnel administratif et de la direction, accompagne chaque élève dans son parcours artistique avec bienveillance, exigence et enthousiasme. Que vous soyez enfant, adolescent ou adulte, débutant ou déjà expérimenté, chacun y trouve sa place, son rythme et son espace d'expression.

Notre projet pédagogique et artistique s'inscrit pleinement dans les valeurs de l'enseignement artistique à horaire réduit définies par le décret du 2 juin 1998 :

- favoriser l'épanouissement personnel à travers la découverte et la pratique des langages artistiques ;
- développer l'autonomie, la créativité et la sensibilité de chaque élève ;
- préparer celles et ceux qui le souhaitent à poursuivre une formation artistique de niveau supérieur.

Mais notre ambition va plus loin encore : nous souhaitons faire de l'Académie un véritable lieu de vie culturelle, de rencontres et d'ouverture ; un lieu où l'on apprend à écouter, à observer, à créer ensemble, à prendre confiance et à oser s'exprimer. Car l'art ne se limite pas à une technique : il est aussi une manière de se relier aux autres et au monde qui nous entoure.

À travers les nombreux cours proposés dans les domaines de la Musique, des Arts de la parole et du Théâtre et de la Danse, chacun(e) pourra découvrir une pratique artistique qui lui ressemble et nourrir progressivement sa propre sensibilité.

L'Académie veille à accueillir chaque élève dans le respect de son parcours et de ses besoins.

Afin de permettre un accompagnement adapté et bienveillant, nous vous invitons à nous signaler, dès l'inscription, toute difficulté ou attention particulière utile au suivi pédagogique ; ces informations seront naturellement traitées dans la plus stricte confidentialité.

Cette brochure vous permettra de découvrir l'ensemble des cours proposés au sein des différents domaines de notre Académie ainsi que la richesse de notre offre de formation artistique.

Nos projets pédagogiques et règlements d'établissement, entièrement remis à jour en 2026 afin de refléter l'évolution de notre enseignement et de nos pratiques pédagogiques, sont consultables et téléchargeables sur notre site internet récemment modernisé, où vous pourrez également retrouver toutes les informations utiles concernant l'Académie : www.academiedehannut.be

Que vous inscriviez votre enfant ou que vous choisissiez vous-même de débiter ou poursuivre une aventure artistique, nous vous souhaitons, au nom de toute l'équipe éducative, une magnifique année scolaire 2026-2027 à l'Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut !

Isabelle LANDENNE
Directrice

ORGANISATION DES ÉTUDES ET DES COURS

L'organisation des cours à l'Académie est basée sur le Décret de la Communauté française du 2 juin 1998 et ses Arrêtés gouvernementaux d'Application, mis à jour le 11 octobre 2023.

Ces documents officiels assurent la bonne coordination pédagogique de chacun des trois domaines artistiques organisés par l'Académie de Hannut (Musique – Arts de la parole et du théâtre – Danse).

Les cours de chaque domaine sont organisés en Filières qui comportent des cycles de deux à sept années d'étude chacune :

- **Filière Préparatoire** : éveil artistique destiné aux enfants âgés de 5 et 6 ans (2 ans)
- **Filière de Formation** : à partir de 7 ans (de 2 à 6 années selon le domaine).
- **Filière de Qualification** : à partir de 11 ans et à l'issue de la filière de formation (de 1 à 7 années selon le domaine).
- **Filière de Transition** : dans le domaine de la musique uniquement.
La filière de Transition permet de perfectionner ses compétences et, éventuellement, de se préparer aux exigences des études artistiques supérieures.

Conditions d'accès à la filière de Transition :

1. Être admis par le conseil de classe et d'admission
2. Fréquenter le domaine "Musique" à raison de 5 périodes par semaine.

L'inscription à l'Académie implique la fréquentation d'un nombre minimum de périodes de cours (voir les prescriptions propres à chaque domaine).

Notre objectif est de dispenser une FORMATION artistique de qualité à des élèves motivés et disposés à y consacrer le temps nécessaire : s'initier à la Musique, à la Danse ou au Théâtre demande un peu de talent, mais surtout beaucoup de patience, du temps et de l'énergie.

Pour une fréquentation régulière des cours :



- Toute absence doit être motivée.
- En cas d'absence, **IL EST OBLIGATOIRE** d'avertir le secrétariat dans les 8 jours (par écrit, par mail ou via notre formulaire en ligne).
- **Il est fortement recommandé** d'avertir aussi le professeur pour qu'il puisse, si nécessaire, réorganiser ses cours.

Remarques générales :

Sauf indication contraire, une période de cours dure 50 minutes. Selon les techniques artistiques, la durée de certains cours peut être supérieure ; elle est fixée par la Direction en collaboration avec chaque professeur.

Occasionnellement, par exemple lors des évaluations, lors de la préparation d'un concert ou d'un spectacle, les horaires pourront être ponctuellement modifiés, de même qu'en cas de force majeure imprévisible avant la rentrée (nécessité de dédoubler certaines classes...).

INSCRIPTIONS ET CALENDRIER 2026 - 2027

Inscriptions et renseignements :

Mercredi 19 août de 13h à 18h, Jeudi 20 août de 15h à 18h et vendredi 21 août de 15h à 18h.
Du lundi 24 août au mardi 22 septembre inclus durant les heures d'ouverture du secrétariat.
À partir du Lundi 24 août : reprise des cours, prise de contact avec les professeurs, horaires...

Congés scolaires (sous réserve de modifications) :

- Du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 1er novembre 2026 : vacances d'automne
- Lundi 2 novembre 2026 : Fête des morts
- Mercredi 11 novembre 2026 : Commémoration de l'Armistice
- Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 : vacances d'hiver
- Lundi 8 février : PONT du Mardi gras
- Mardi 9 février 2027 : Mardi gras
- Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027 : vacances de détente
- Lundi 29 mars 2027: lundi de Pâques
- Du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027 : vacances de Printemps
- Lundi 17 mai 2027 : congé (Lundi de Pentecôte)
- Les vacances d'été débuteront le samedi 3 juillet 2027

! ATTENTION !
À L'ACADÉMIE, IL Y A COURS LE SAMEDI !

Conditions financières :

L'Académie communale de Hannut est un établissement d'enseignement artistique organisé et subventionné par les Pouvoirs publics (Fédération Wallonie-Bruxelles et Ville de Hannut), qui en couvrent l'essentiel des frais de salaires, d'équipement et de fonctionnement. Cela permet un accès relativement démocratique à l'initiation et au perfectionnement artistiques.

Les participations financières suivantes sont demandées aux élèves :

1. Droit d'inscription de la Communauté française :
 - 95 € jusqu'à 17 ans.
 - 237 € pour les élèves âgés de 18 ans au moins à la date du 31 décembre 2026.
 - GRATUIT à partir du 3^{ème} membre de la famille.

Exemptions et réductions prévues pour les étudiants, chômeurs complets indemnisés, personnes en situation de handicap, BIM, détenteurs de la carte Prof, CPAS, GRAPA.

Lors de l'inscription, le secrétariat vous renseignera sur les démarches à effectuer et vous fournira les documents ad hoc.

2. Affiliation à PRO MUSICA (20€ par élève ou 30€ par famille) : voir infos sur document annexe.

FORMATION MUSICALE DE BASE

FILIERE PRÉPARATOIRE : à partir de 5 ans (1 période/semaine)

5 ans : Lundi à 17h10 (classe A), Mardi à 16h20 (classe B), Mercredi à 13h00 (classe C)

6 ans : Lundi à 16h20 (classe D), Mardi à 17h10 (classe E), Mercredi à 13h50 (classe F)

FILIERE DE FORMATION : à partir de 7 ans : 2 périodes/semaine + en 1ère et 2ème années, 1 période complémentaire de chant choral conseillée (voir « cours complémentaires » page 5)

F1	Lundi à 16h20 <u>et</u> Mercredi à 13h50	(classe A)
	Lundi à 17h10 <u>et</u> Mardi à 16h20	(classe B)
	Mardi <u>et</u> jeudi à 16h20	(classe C)
	Mercredi à 13h00 <u>et</u> Vendredi à 16h20	(classe D)
F2	Mardi à 17h10 <u>et</u> Mercredi à 13h00	(classe A)
	Mardi <u>et</u> Jeudi à 17h10	(classe B)
	Mercredi à 13h50 <u>et</u> Vendredi à 17h10	(classe C)
F3	Mardi de 18h00 à 19h40	(classe A)
	Mercredi de 14h40 à 16h20	(classe B)
	Jeudi de 18h00 à 19h40	(classe C)
F4	Mardi de 18h00 à 19h40	(classe A)
	Mercredi de 16h40 à 18h20	(classe B)
	Vendredi de 18h00 à 19h40	(classe C)
F5	Mardi de 18h00 à 19h40	(classe A)
	Mercredi de 18h20 à 20h00	(classe B)



Par la suite, les élèves peuvent poursuivre dans les filières de **Transition** :

FILIERE DE TRANSITION : 3 périodes/semaine

T1 Lundi de 18h00 à 18h50
et Mercredi de 14h40 à 16h20

T2 T3 Lundi de 18h50 à 19h40
et Mercredi de 16h40 à 18h20

FILIERE ADULTE : 2 périodes/semaine

FA1 Mardi de 19h40 à 21h20
FA2 Mercredi de 18h30 à 20h10
FA3 Lundi de 19h40 à 21h20

COURS COMPLÉMENTAIRES du domaine « MUSIQUE »

ENSEMBLES VOCAUX : (Conseillés en complément de la Formation musicale)

« Cantilène » - 1 période/semaine (chant choral pour les enfants à partir de 7 ans)	Lundi de 16h20 à 17h10
« Cantad » - 1 période/semaine (chant choral pour les adolescents à partir de 12 ans)	Lundi à 17h10 à 18h00
Comédie musicale/Ensemble pop - 2 périodes/semaine (à partir de 13 ans)	Lundi de 18h00 à 19h40

ENSEMBLES INSTRUMENTAUX : (Admission après concertation avec le professeur)

Ensemble « jeunes cordes » (<i>Minimum F2</i>)	Mercredi de 15h30 à 16h20
Orchestre à cordes de Benoît Gilot (<i>Minimum F4</i>)	Vendredi de 18h50 à 19h40
Ensemble à vents et percussions de Marine Smet (<i>Minimum F3</i>)	Vendredi de 17h30 à 19h10
Guitare d'accompagnement	Mardi de 18h50 à 19h40
Ensemble Jazz de Sam Gerstmans	Lundi à 18h00 <u>ou</u> 19h40
Ensemble musical de transmission orale : « ANUAKEOL » (<i>Dès 13 ans - Minimum F3</i>)	Mercredi de 18h30 à 20h10
Clavier d'accompagnement (<i>Minimum F5</i>)	Lundi de 17h10 à 18h00 (débutants) Lundi de 18h50 à 19h40 (avancés)

MUSIQUE DE CHAMBRE :

- Horaire à définir selon les groupes
- Minimum 6 années d'instrument ou de chant, sauf dérogation accordée par le professeur après un test d'admission
- **Obligatoire à partir de T3**

HISTOIRE de la MUSIQUE et audition commentée :

A partir de 13 ans (2 périodes)	Jeudi de 18h50 à 20h30
---------------------------------	------------------------

FORMATION INSTRUMENTALE OU VOCALE

Un délai d'attente est nécessaire avant de pouvoir commencer l'apprentissage d'un instrument. Il est conseillé de s'inscrire dès la rentrée sur une liste d'attente (souhait à renouveler à chaque rentrée). Les demandeurs sont classés selon leur ancienneté en Formation musicale (voir ROI, Article 12). Les candidats à l'apprentissage d'un second instrument ne sont pas prioritaires, et leur souhait sera examiné par le Conseil de Classe et d'admission.

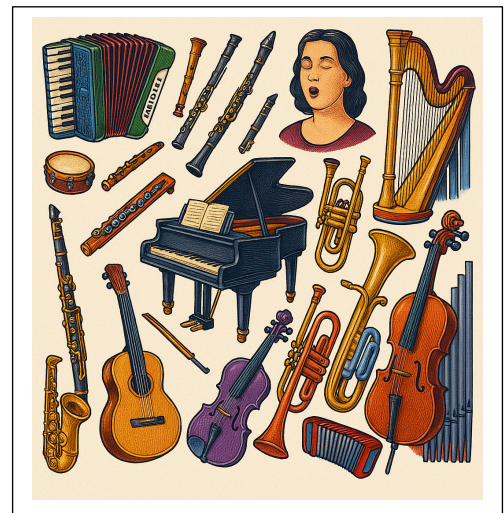
CONDITIONS DE FRÉQUENTATION DES COURS D'INSTRUMENT OU DE CHANT :

1. A partir de 7 ans (exceptionnellement plus tôt, en fonction des places disponibles).
2. Suivre simultanément, à moins de les avoir terminés, les cours de formation musicale jusqu'en fin de cycle de filière de formation ou de transition.
3. Fréquenter l'Académie à raison de 2 périodes/semaine au moins.
À partir de la Qualification, ces 2 périodes doivent relever exclusivement du domaine Musique. Les élèves qui ont terminé la Formation musicale et qui ne fréquentent plus qu'un cours d'instrument doivent compléter leur horaire par un cours complémentaire (voir page précédente).

INSTRUMENTS (dans l'ordre alphabétique) :

Accordéon diatonique, Alto, Clarinette, Clavecin, Cornet, Contrebasse, Flûte à bec, Flûte traversière, Guitare, Harpe, Hautbois, Orgue, Percussions, Piano, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle et Chant.

- ◇ Enfants (début des études à moins de 14 ans) :
5 années de formation → 5 années de qualification
→ ou 5 années de transition
(voir ci-dessous)
- ◇ Adultes (début des études à 14 ans ou plus) :
4 années de formation → 4 années de qualification



FILIÈRE DE TRANSITION :

Le choix de cette filière donne accès à une formation plus approfondie, tant en instrument qu'en Formation musicale. Il est subordonné à l'avis favorable du Conseil de Classe et d'Admission et est réservé aux élèves les plus motivés, à partir de 11 ans et après la filière de Formation.

Conditions de régularité :

- Fréquenter 5 périodes/semaine du domaine Musique (si le cours de Formation musicale (T3) est terminé et réussi, 2 périodes suffisent).
- À partir de la 3^{ème} année de Transition à l'instrument, la fréquentation du cours de Musique de chambre est obligatoire.

ARTS DE LA PAROLE ET DU THÉÂTRE

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE (Initiation et apprentissage du théâtre) :

Filière de Formation : 6 années d'études (2 périodes/semaine)

de 8 à 9 ans

Lundi	de 16h20 à 18h00 (classe A)
Mardi	de 16h20 à 18h00 (classe B)
Vendredi	de 16h20 à 18h00 (classe C)

de 10 à 11 ans

Mardi	de 16h20 à 18h00 (classe D)
Mercredi	de 13h00 à 14h40 (classe E)
Jeudi	de 16h20 à 18h00 (classe F)
Jeudi	de 16h20 à 18h00 (classe G)

De 12 à 13 ans

Lundi	de 18h00 à 19h40 (classe H)
Mardi	de 18h00 à 19h40 (classe I)
Mercredi	de 14h40 à 16h20 (classe J)
Vendredi	de 18h00 à 19h40 (classe K)

A partir de 14 ans

Mardi	de 18h00 à 19h40 (classe L)
Mercredi	de 16h40 à 18h20 (classe M)
Jeudi	de 18h00 à 19h40 (classe N)

Filière de Formation adultes : 2 années d'études à partir de 14 ans (2 périodes/semaine)

Jeudi	de 18h00 à 19h40 (classe O)
-------	-----------------------------

DÉCLAMATION – INTERPRÉTATION (Après réussite du cours de Formation pluridisciplinaire) :

Filière de Qualification : 5 années d'études (1 période/semaine)

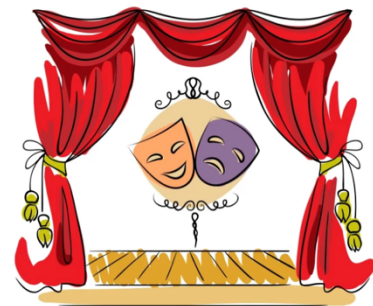
6 horaires possibles à déterminer avec le professeur

THÉÂTRE (Après réussite du cours Formation pluridisciplinaire) :

Filière de Formation : 2 années d'études à partir de 14 ans (1 période/semaine)

Filière de Qualification : 5 années d'études à partir de 16 ans (1 période/semaine)

3 horaires possibles à déterminer avec le professeur



COURS COMPLEMENTAIRES

ORTHOPHONIE – DICTION : 1 année d'étude **Obligatoire pour les élèves inscrits en déclamation.**

Lundi de 19h40 à 20h30

FORMATION CHORÉGRAPHIQUE

DANSE CLASSIQUE :

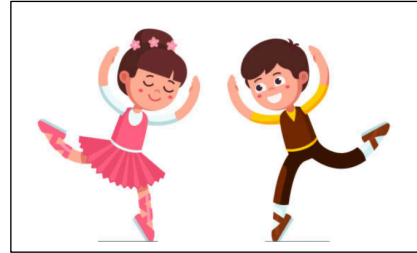
Filière préparatoire : A partir de 5 ans (1 période/semaine)

P1 (5 ans)

Lundi à 16h20

P2 (6 ans)

Lundi à 17h10



Remarque : selon leur constitution physique, leur bagage et sur avis du professeur, les enfants de 7 ans peuvent être admis soit en 2e préparatoire, soit en 1ère formation.

Filière de formation : À partir de 7 ans

F1 (1 période/semaine)

Mardi de 17h10 à 18h00
ou Vendredi de 16h20 à 17h10

classe A
classe B

F2 (1 période/semaine)

Mardi de 16h20 à 17h10

F3 (2 périodes/semaine)

Mercredi de 13h50 à 15h30

F4 (2 périodes/semaine)

Lundi de 18h00 à 19h40

Filière de qualification : À partir de 11 ans

Q1 et Q2 (2 périodes/semaine)

Mercredi de 15h30 à 17h10
et Vendredi de 17h10 à 18h00

Q3 et Q4 (3 périodes/semaine)

Lundi de 19h55 à 21h35
et Vendredi de 18h00 à 19h15 (pointes)

Q5 à Q7 (3 périodes/semaine)

Vendredi de 19h30 à 21h10
et Mardi de 19h55 à 21h10 (pointes)

DANSES TRADITIONNELLES :

Enfants : A partir de 7 ans (1 période/semaine)

Mardi à 18h00 classe A

Adultes et Ados : (1 période/semaine)

Mardi à 18h50 classe B



DANSE JAZZ :

Filière de Formation : À partir de 7 ans

F1 débutants (1 période/semaine)	Mercredi de 13h00 à 13h50
F2 (1 période/semaine)	Jeudi de 16h20 à 17h10
F3 et F4 (1 période/semaine)	Jeudi de 17h10 à 18h00

Filière de Qualification : À partir de 11 ans

Q1 et Q2 (2 périodes/semaine)	Jeudi de 18h00 à 19h40
Q3 à Q7 (2 périodes/semaine)	Jeudi de 19h40 à 21h20



DANSE CONTEMPORAINE :

Filière de Formation : À partir de 7 ans

F1 et F2 (1 période/semaine)	Samedi de 08h50 à 09h40
F3 et F4 (1 période/semaine)	Samedi de 13h00 à 13h50
Formation adulte (1 période/semaine)	Samedi de 14h10 à 15h00

Filière de Qualification : À partir de 11 ans

Q1 et Q2 (2 périodes/semaine)	Samedi de 09h40 à 11h20
Q3 à Q7 (2 périodes/semaine)	Samedi de 11h20 à 13h00

